

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 1, 5 mai 2023

Herbicides homologués dans les cultures de crucifères en 2023

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les mauvaises herbes dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans SAgE pesticides qui regroupent des formulations équivalentes.

Il est important de rappeler que l'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Par exemple, la technique du faux-semis est une alternative aux herbicides à mettre en pratique lorsqu'applicable. Elle consiste à travailler le sol aussi finement que pour un semis et à laisser les graines de mauvaises herbes germer, dans le but de contrôler les mauvaises herbes émergées, avant l'émergence de la culture ou la plantation. Pour plus de détails, consulter le [document sur le faux-semis](#) (Leblanc et Cloutier, 2007).

Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.

Pour consulter le tableau des herbicides, deux versions sont disponibles :

- Une copie mise en page au format légal (8 ½ x 14) est disponible [en PDF](#).
- Une version Excel [à télécharger](#).

Informations se trouvant dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux :

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les **mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annu**

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière Active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours							
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B		
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga
3	Acide benzoïque	Chlorothal-diméthyle	DACTHAL W-75	173	144	12 h	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	Pré-T inc. Pré-L/Post-T* (ND)	-	-	-	
		Pendiméthaline	PROWL H ₂ O	146	87	24 h	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (60)	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (70)	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (70)	-	-	-		

1. Groupe de résistance (HRAC), famille chimique, matière active et nom commercial

- Vous pouvez cliquer sur **HRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux herbicides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
 - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit. Lorsque la liste des produits commerciaux est trop longue pour la présenter dans ce tableau synthèse, l'hyperlien (en noir) vous dirigera vers les séries dans SAgE pesticides qui regroupent les formulations équivalentes.
2. **Indices de risques** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'**Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ)**.
 3. **Délai de sécurité (DS)** : Délai de réentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
 4. **Cultures** pour lesquelles les herbicides sont homologués, **période d'application** et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**.
 5. Étant donné le nombre élevé de cultures de crucifères, nous avons choisi de les classer selon les **groupes de cultures** de l'ARLA auxquels font référence les étiquettes.
 6. **Complément d'information** sur les matières actives. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes et/ou des **index phytosanitaires ACTA**.

Dans le but d'alléger le contenu des tableaux, des abréviations sont utilisées. Consultez la légende sous le tableau afin de connaître la signification de chaque abréviation.

Quelques notions et outils

1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers le haut de la plante et de descendre vers les racines.

Pour assurer une utilisation efficace et adéquate des herbicides, voici **quelques recommandations** :

- Pour les **traitements appliqués au sol (prélevée)**, il est très important de bien préparer le sol et qu'il soit exempt de grosses mottes de terre ou de résidus de culture. Évitez de traiter si une forte pluie est prévue dans les jours qui suivent (problèmes de lessivage et de pollution).
- Pour les **traitements de contact (postlevée)**, vérifiez le délai avant la pluie. Traitez quand les mauvaises herbes sont en croissance active. Évitez les périodes de stress climatique et hydrique. Si possible, traitez lorsque les mauvaises herbes sont à un stade jeune (cotylédons ou 1 à 2 vraies feuilles).

Pour plus d'information concernant **l'Impact des conditions environnementales sur l'efficacité des herbicides** et **l'Effet de la qualité de l'eau de pulvérisation sur l'efficacité des herbicides**, consultez les pages 5 à 9 de la fiche technique [Être bien préparé pour le début de saison](#) (RAP Crucifères).

2. Le calcul des indices de risque pour l'environnement et la santé de l'IRPeQ

Les [IRE](#) et les [IRS](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour l'environnement et la santé. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veuillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué *ND* pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRE et les IRS peuvent varier selon la méthode d'application.

3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

NOTE IMPORTANTE : Les tableaux de ce bulletin ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL) et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du sous-réseau Crucifères](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.